

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :
MM. VICTOR TOURNEUR ET JULES VANNÉRUS

1925
SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES

DES PRESSES DE J. VROMANS & C^{ie}
45, Rue Sans-Souci, Ixelles
1925

Les Sceaux de la Léproserie de Ter Banck-lez-Louvain

La léproserie de Ter Banck fut érigée, en 1216, en l'honneur de la Vierge, par Henri I, duc de Lotharingie, et sa femme Mathilde. Le diplôme de fondation stipulait qu'on ne pouvait y admettre que les lépreux de Louvain et d'Héverlé (1). Ils étaient remis aux soins de frères et de sœurs obéissant à la règle du tiers ordre de saint Augustin. Dans la suite, cet établissement religieux fut régi exclusivement par des sœurs. Les épreuves auxquelles étaient soumis les ladres avaient lieu devant une cour judiciaire composée de la dame prieure et des trois plus anciennes sœurs. Toute personne atteinte de l'horrible maladie pouvait, soit demander asile à la léproserie, soit prendre la cliquette et se livrer à la mendicité.

Ter Banck reçut des lépreux jusqu'en 1652. Le fléau ayant presque complètement cessé ses ravages à cette époque, le couvent fut converti en un prieuré dont les religieuses vivaient sous une règle ayant beaucoup d'analogie avec celle des Augustins. Supprimé par ordre de Joseph II, le 26 avril 1783, et vendu publiquement le 22 janvier 1787, il fut rétabli en 1790 et définitivement supprimé le 23 novembre 1796.

En 1858, la famille de Merville, alors propriétaire du domaine, le céda pour y établir un couvent de dominicaines (2).

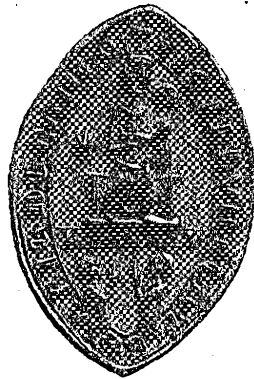
Dès le XIII^e siècle, la léproserie de Ter Banck fit usage d'un sceau dont la matrice est aujourd'hui conservée au cabinet

(1) VAN EVEN, *Inventaire analytique et chronologique des chartes et autres documents sur parchemin appartenant aux archives de la ville de Louvain*, 1125-1793. Louvain, 1873, p. 2, n^o II. Charte datée de 1216.

(2) Pour plus amples informés, consulter VAN EVEN, *Louvain monumental*. Louvain, 1860, in-4^o, pp. 362-364 : « Le prieuré de Ter Banck ».

Ter Banck est situé hors la vieille porte de Bruxelles; il occupe le sommet d'une colline, à cinq minutes de la ville de Louvain. (J. SERVIRANCKX, *Histoire de la commune d'Héverlé et de ses seigneurs*. Louvain, 1855, in-12, pp. 175 et suiv.)

des médailles de la Bibliothèque royale, à Bruxelles. De cuivre, en forme de navette, elle mesure 30 × 50 mm. Au dos, elle porte une arête percée, à la tête du sceau, d'une ouverture dans laquelle on peut passer un cordon aux fins de la suspendre. Elle a dû être fréquemment employée, car les reliefs en sont assez effacés. Ainsi, l'auréole qui entoure la tête de l'enfant Jésus n'existe plus que partiellement, alors qu'elle se voit nettement sur un sceau en cire conservé aux Archives générales du Royaume.



Notre sceau présente, dans le champ, la Vierge assise sur un banc, la tête couverte d'un voile et ceinte d'une couronne à quatre fleurons. Du bras gauche, elle soutient l'enfant, assis sur ses genoux. Il tient en mains une pomme, symbole de rédemption.

A dextre, dans le champ, une étoile à huit rais.

Aux pieds de la madone, deux priants qui représentent des lépreux. Ils ont la tête couverte d'une calotte et sont vêtus d'une longue chemise. Ils sont issant de la légende. La Vierge est séparée d'eux par le mot **LÉPROSI** compris entre deux filets.

La légende ne comporte aucune abréviation :

+SIGILLVM BEATÆ MARIÆ DE BANCO

Cette matrice appartient bien au XIII^e siècle par les lettres de la légende qui sont des capitales usitées à cette époque. Le banc est roman, les personnages aussi, par leur attitude raide, leurs formes encore primitives et leur costume.

Un fragment de ce sceau authentique une charte datée de novembre 1272, conservée à Louvain et provenant de la collection van Even (1). Je n'en ai plus trouvé d'autres, à part celui qui est appendu à une charte du 29 novembre 1552 (2). Les reliefs en sont très aplatis, une partie de la légende est enlevée. Néanmoins, grâce à cet exemplaire, M. Victor Tourneur a pu se rendre compte de l'authenticité incontestable de la matrice décrite plus haut.

Il existe un sceau de la léproserie de Ter Banck différent de celui que je viens de décrire. Comme symbole, il est en tout semblable au premier : c'est la Vierge à l'enfant, accompagnée de priants séparés d'elle par le mot **LEPROSI** Il en



diffère par les détails. La Vierge est encore voilée, mais non plus couronnée. Son attitude est moins raide, les plis de son vêtement plus harmonieux. La pose de l'enfant est la même. Les priants sont intéressants à observer. Ils se différencient totalement des premiers qui sont taillés à coups de serpe et comme schématisés. Ceux-ci ont du mouvement, du réalisme. Ils sont agenouillés, talons joints, la tête fortement rejetée en

(1) Je remercie bien vivement M. Vander Linden, professeur à l'Université de Liège, d'avoir bien voulu me faire connaître l'existence de ce sceau.

(2) Archives générales du Royaume : Etabl. relig. Chartes du *prieuré de Ter Banck*. Ce sceau, en cire naturelle, brun foncé, est appendu sur double queue de parchemin.

arrière, les mains tendus vers la Vierge en un geste de supplication passionnée. Tout leur corps exprime une fervente imploration. Leur costume se compose également d'un calot et d'une longue chemise. Ils sont issant de la légende et séparés par une étoile à six rais. Par contre, l'étoile du champ a disparu.

La légende ne présente aucune abréviation ; elle est également écrite en capitales et se lit :

+SIGILLVM - BEATAE - MARIEE - DE - BANCCO-.

Un exemplaire de ce sceau est appendu à une charte du 22 décembre 1529 (1).

La confrontation des deux sceaux successivement employés à Ter Banck est vraiment intéressante : le premier, comme nous l'avons vu, est une œuvre franchement romane ; le second veut reproduire le premier, il en est la copie. Mais l'artiste du XVI^e siècle qui l'a gravé était imprégné de l'esprit et du mouvement de la Renaissance, et il a incorporé l'un et l'autre dans la reproduction qu'il avait été chargé d'exécuter.

Il est curieux de constater la remise en usage du premier sceau en 1552. Tout porte à croire que la matrice de celui-ci, ayant été égarée après 1522, fut retrouvée trente ans plus tard. Naturellement, le premier sceau, étant le véritable, fut employé de préférence à celui qui avait été fabriqué pour le suppléer.

Quant au sujet que représente le sceau, le graveur se serait-il inspiré d'une ancienne statue de la Vierge, placée, autrefois, dans une chapelle en face du monastère ? Elle y était figurée, accostée de deux priants que l'abbé Wichmans (1) qualifie de

(1) Archives générales du Royaume. Fonds ecclésiastiques. *Prieuré de Ter Banck*.

En 1451, la maladrerie de Gand utilisait un sceau d'un type à peu près analogue à celui des sceaux de Ter Banck. Il représentait « la Vierge assise, avec l'enfant Jésus, tenant une pomme, ayant à ses pieds, à dextre, un priant, sur champ fretté ». (DEMAV, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 327.)

(2) Aug. WICHMANS, *Brabantia Mariana tripartita*. Antverpiac, Cnobbaert, 1632, in-8°, pp. 864 et 865.

« ... Fuisse nimirum jam ante quadringentos annos, eo ipso loco quo Dux Brabantiae juramentum praestare solitus, lapideam statuam D. Virginis Dei-parae, quam bini Seraphici spiritus, hinc et inde, honoris causâ ambiebant, dudum antequam sacellum aliquod hic fuit extractum, è regione prorsus dicti Monasterii. »

séraphins et que Van Even affirme être des lépreux (1). Cette chapelle existait encore au XVIII^e siècle.

Le 18 juin 1730, l'archiprêtre de Louvain, Delvaux, autorisa la prieure de Ter Banck à transporter dans son église, jusqu'à nouvel ordre, l'image miraculeuse de la Vierge reposant dans « la chapelle, vis-à-vis du cloître de Ter Banck, à cause de son délabrement » (2). Qu'en advint-il dans la suite? Jusqu'à présent, je n'ai pu obtenir aucun renseignement à ce sujet.

Mariette NICODÈME.

(1) VAN EVEN, *op. cit.*, p. 264. Sur une planche représentant l'intérieur du monastère de Ter Banck, l'auteur a reproduit un écu en losange renfermant l'image de la Vierge accompagnée de deux priants qui paraissent représenter des lépreux. De la main droite, Marie tient un sceptre. Van Even n'indique pas la source qui lui a fourni ce document iconographique.

(2) « La chapelle vis-à-vis du cloître de Ter Banck n'étant pas seulement découverte mais aussi ouverte de toute part, M^{me} la prieure dudit cloître pourra, jusqu'à nouvel ordre, transporter à son église l'image miraculeuse de la Vierge y reposante, pour y être décentement exposée à la vénération des fidèles, fait à Louvain, le 18 juin 1730. — G. Delvaux, nommé évêque d'Ypres, archiprêtre de Louvain. 1730. » (Archives générales du Royaume: Etabl. relig., anc. n^o 14290 du fonds du *Prieuré de Ter Banck.*)